

## Iron(III) sulfate hydrate

31235-1KG

Version 1.2

Date de révision  
24.01.2021

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Iron(III) sulfate hydrate  
FDS-nombre : 000000020694  
Type de produit : Substance  
Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.  
  
Nom Chimique : Fer(III) sulfate hydrate  
No.-CAS : 15244-10-7  
Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119513202-59

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire  
Utilisations déconseillées : aucun(e)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH  
Wunstorfer Straße 40  
30926 Seelze  
Allemagne  
Téléphone : (49) 5137-999 0  
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: : PMTEU Product Stewardship:  
SafetyDataSheet@Honeywell.com  
Honeywell International, Inc.  
115 Tabor Road  
Morris Plains, NJ 07950-2546  
USA

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)  
+1-303-389-1414 (Medical)

## Iron(III) sulfate hydrate

31235-1KG

Version 1.2

Date de révision  
24.01.2021

Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1  
basé

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Catégorie 1  
H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
Toxicité aiguë Catégorie 4 - Oral(e)  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
Irritation cutanée Catégorie 2  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
Lésions oculaires graves Catégorie 1  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger : 

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence : P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
P280 Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.  
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les

## Iron(III) sulfate hydrate

31235-1KG

Version 1.2

Date de révision  
24.01.2021

P308 + P313

lentilles de contact si la victime en porte  
et si elles peuvent être facilement  
enlevées. Continuer à rincer.  
EN CAS d'exposition prouvée ou  
suspectée: consulter un médecin.

### 2.3. Autres dangers

Éviter l'inhalation de la poussière.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
Fer(III) sulfate hydrate	15244-10-7 01-2119513202-59 233-072-9	Acute Tox. 4; H302; Oral(e) Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	98 %	
acide sulfurique (Impureté)	7664-93-9 016-020-00-8 231-639-5	Skin Corr. 1A; H314	2 %	Skin Corr. 1A; H314:>= 15 % Eye Irrit. 2; H319:5 - < 15 % Skin Irrit. 2; H315:5 - < 15 %

### 3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## Iron(III) sulfate hydrate

31235-1KG

Version 1.2

Date de révision  
24.01.2021

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

*Conseils généraux:*

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

*Inhalation:*

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

*Contact avec la peau:*

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

*Contact avec les yeux:*

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Protéger l'oeil intact. Consulter un médecin.

*Ingestion:*

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## Iron(III) sulfate hydrate

31235-1KG

Version 1.2

Date de révision  
24.01.2021

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés:*

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Produits extincteurs en poudre

*Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:*

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

Oxydes de soufre

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Eviter la peau sans protection

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Le produit lui-même ne brûle pas.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas contaminer l'eau superficielle. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

## Iron(III) sulfate hydrate

31235-1KG

Version 1.2

Date de révision  
24.01.2021

Protection individuelle par le port d'une combinaison de protection complète et bien fermée contre les produits chimiques et d'un appareil de protection respiratoire autonome.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Conseils pour une manipulation sans danger:*

Aspiration sur le site indispensable. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Ne pas respirer les poussières.

*Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:*

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

*Mesures d'hygiène:*

Entreposer séparément les vêtements de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

*Information supplémentaire sur les conditions de stockage:*

Conserver dans le conteneur d'origine. Ne pas laisser ouverts les fûts et les récipients. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau. Protéger de la chaleur.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

## Iron(III) sulfate hydrate

31235-1KG

Version 1.2

Date de révision  
24.01.2021

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
acide sulfurique	INRS (FR) VLE	3 mg/m <sup>3</sup>		Valeur limitée
acide sulfurique	EU ELV TWA	0,05 mg/m <sup>3</sup> Brouillard		Indicatif
acide sulfurique	INRS (FR) VME	0,05 mg/m <sup>3</sup> Particule thoracique.		Indicative réglementaire

VLE - Valeur limite d'exposition à court terme (VLE):

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

##### Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utilisation finale/incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
Fer(III) sulfate hydrate	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		1,8 mg/m <sup>3</sup>	Inhalation	ECHA AF method
Fer(III) sulfate hydrate	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		7,2 mg/m <sup>3</sup>	Inhalation	ECHA AF method
Fer(III) sulfate hydrate	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		9 mg/m <sup>3</sup>	Inhalation	ECETOC AF method
Fer(III) sulfate hydrate	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		36 mg/m <sup>3</sup>	Inhalation	ECETOC AF method

## Iron(III) sulfate hydrate

31235-1KG

Version 1.2

Date de révision  
24.01.2021

Fer(III) sulfate hydrate	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		1 mg/kg	Ingestion	ECHA AF method
Fer(III) sulfate hydrate	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		2 mg/kg	Contact avec la peau	ECHA AF method
Fer(III) sulfate hydrate	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		5 mg/kg	Ingestion	ECETOC AF method
Fer(III) sulfate hydrate	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		10 mg/kg	Contact avec la peau	ECETOC AF method
Fer(III) sulfate hydrate	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		1 mg/kg	Contact avec la peau	ECHA AF method
Fer(III) sulfate hydrate	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		5 mg/kg	Contact avec la peau	ECETOC AF method

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
Fer(III) sulfate hydrate	Sédiment d'eau douce: 49,5 g Fe/kg	
Fer(III) sulfate hydrate	Station de traitement des eaux usées: 500 mg Fe/l	

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.  
Ne pas respirer les poussières.

#### Mesures d'ordre technique

## Iron(III) sulfate hydrate

31235-1KG

Version 1.2

Date de révision  
24.01.2021

Évacuation locale

### Équipement de protection individuelle

#### *Protection respiratoire:*

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

#### *Protection des mains:*

Matière des gants: Latex Naturel

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,6 mm

Lapren®706

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

#### *Protection des yeux:*

Lunettes de protection chimique

#### *Protection de la peau et du corps:*

Vêtement de protection

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : solide

Couleur : beige

## Iron(III) sulfate hydrate

31235-1KG

Version 1.2

Date de révision  
24.01.2021

---

Odeur	:	inodore
poids moléculaire	:	399,88 g/mol substance anhydre
Point/intervalle de fusion	:	donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	donnée non disponible
Inflammabilité	:	Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure	:	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	:	Non applicable
Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'inflammation	:	Non applicable
Température de décomposition	:	480 °C
pH	:	acide
Température d'auto- inflammabilité	:	n'est pas auto-inflammable
Viscosité, cinématique	:	Non applicable
Hydrosolubilité	:	soluble
Coefficient de partage: n- octanol/eau	:	donnée non disponible
Pression de vapeur	:	donnée non disponible
Densité	:	donnée non disponible
Masse volumique apparente	:	env. 480 kg/m <sup>3</sup>
Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible

## Iron(III) sulfate hydrate

31235-1KG

Version 1.2

Date de révision  
24.01.2021

### 9.2 Autres informations

Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Corrosif pour les métaux	:	Corrosif pour les métaux
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	Non applicable

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

### 10.2. Stabilité chimique

480 °C  
Température de décomposition  
Pas de décomposition en utilisation conforme.  
Perte de l'eau de cristallisation par chauffage

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.  
Corrosif pour les métaux en présence d'eau ou d'humidité.

### 10.5. Matières incompatibles

Eau  
Bases

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):  
Oxydes de soufre

## Iron(III) sulfate hydrate

31235-1KG

Version 1.2

Date de révision  
24.01.2021

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

*Toxicité aiguë par voie orale:*

DL50

Espèce: Rat

sexe: femelle

Valeur: 500 - 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 401

substance anhydre

*Toxicité aiguë par voie cutanée:*

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

*Toxicité aiguë par inhalation:*

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

*Irritation de la peau:*

Classification conclusive et en soutenant (Ref: REACH Dossier - ECHA disseminated data)

*Irritation des yeux:*

Classification conclusive et en soutenant (Ref: REACH Dossier - ECHA disseminated data)

*Sensibilisation respiratoire ou cutanée:*

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

*Cancérogénicité:*

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

*Mutagénicité sur les cellules germinales:*

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

*Toxicité pour la reproduction:*

Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

*Danger par aspiration:*

donnée non disponible

## Iron(III) sulfate hydrate

31235-1KG

Version 1.2

Date de révision  
24.01.2021

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien  
donnée non disponible

*Autres informations:*  
donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

*Toxicité pour le poisson:*

CL50

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Valeur: >28 mg Fe/l

Durée d'exposition: 96 h

*Toxicité des plantes aquatiques:*

donnée non disponible

*Toxicité pour les invertébrés aquatiques:*

CE50

Espèce: Daphnia longispina

Valeur: >11 mg Fe/l

Durée d'exposition: 48 h

### 12.2. Persistance et dégradabilité

*Biodégradabilité:*

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

## Iron(III) sulfate hydrate

31235-1KG

Version 1.2

Date de révision  
24.01.2021

donnée non disponible

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

### 12.7. Autres effets néfastes

donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

*Produit:*

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

*Emballages:*

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

*Information supplémentaire:*

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE  
CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR/RID:3260

IMDG:3260

IATA:3260

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID: SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.(IRON(III) SULFATE HYDRATE, ACIDE SULFURIQUE)

IMDG: CORROSIVE SOLID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.(IRON(III) SULFATE HYDRATE, SULPHURIC ACID)

IATA: Corrosive solid, acidic, inorganic, n.o.s.(Iron(III) sulfate hydrate, Sulphuric acid)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 8

IMDG: 8

IATA: 8

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: III

IMDG: III

IATA: III

## Iron(III) sulfate hydrate

31235-1KG

Version 1.2

Date de révision  
24.01.2021

### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: non

Polluant marin: non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG Code segregation group 1 – ACIDS,

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs		Contient des composés qui sont pas dans les listes suivantes

### Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+)35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	+357 2240 5611
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977
France	+33(0)145425959
Grèce	+30 210 779 3777
Hongrie	(+36-80)201-199
Islande	5432222

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	+41 442515151
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	+356 2395 2000
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	+48 42 25 38 400
Portugal	808250143
Roumanie	+40 21 318 3606
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	+386 1 400 6051
Espagne	+34915620420
Suède	112 (begär Giftninformation); +46104566786

## Iron(III) sulfate hydrate

31235-1KG

Version 1.2

Date de révision  
24.01.2021

Irlande	+353(1)8092166	Suisse	145
Italie	0382 24444	Royaume Uni	(+44) 844 892 0111
Allemagne	Berlin : 030/19240		
	Bonn : 0228/19240		
	Erfurt : 0361/730730		
	Fribourg : 0761/19240		
	Göttingen : 0551/19240		
	Homburg : 06841/19240		
	Mainz : 06131/19240		
Munich : 089/19240			
Lettonie	+37167042473		

### Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques  
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)  
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

## Iron(III) sulfate hydrate

31235-1KG

Version 1.2

Date de révision  
24.01.2021

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

Fer(III) sulfate hydrate	:	H302 Nocif en cas d'ingestion.
		H315 Provoque une irritation cutanée.
		H318 Provoque des lésions oculaires graves.
acide sulfurique (Impureté)	:	H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.  
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.

**Iron(III) sulfate hydrate**

31235-1KG

Version 1.2

Date de révision  
24.01.2021

---

---